



Coût des effets cumulatifs induits par la mise en conformité avec la législation européenne pour les PME

Synthèse analytique

COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME
Direction H — Programme COSME
Unité H.1 — Programme COSME, envoyé spécial pour les PME et relations avec EASME

Contact: Artur Romanek

E-mail: GROW-H1@ec.europa.eu

*Commission européenne
B-1049 Bruxelles*

Coût des effets cumulatifs induits par la mise en conformité avec la législation européenne pour les PME

Synthèse analytique

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Un numéro unique gratuit (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

AVIS JURIDIQUE

Ce document a été préparé à l'attention de la Commission européenne par Centre for Strategy & Evaluation Services. Les informations et les opinions énoncées dans les présentes sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion officielle de la Commission. La Commission ne garantit pas l'exactitude des données incluses dans cette étude. Ni la Commission ni quiconque agissant pour le compte de la Commission ne peut être tenu(e) pour responsable de l'utilisation pouvant être faite des informations contenues dans les présentes.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2015

ISBN 978-92-79-49569-4
doi: 10.2873/749271

© Union européenne, 2015
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Imprimé en Belgique

SYNTHÈSE ANALYTIQUE

Vous trouverez ci-dessous un résumé des découvertes, conclusions et recommandations principales de l'étude intitulée « Coût des effets cumulatifs induit par la mise en conformité avec la législation européenne pour les Petites et Moyennes Entreprises (PME) » réalisée en 2014-2015 pour la Commission Européenne.

L'étude révèle qu'il n'y a pas de méthodologie universelle unique pour évaluer les coûts des effets cumulatifs induits par la mise en conformité avec la législation de l'Union Européenne (UE). La méthode des coûts standard (MCS) et l'approche basée sur les coûts entraînés par la charge de la réglementation (*Cost driven Approach to Regulatory burden - CAR*) fournissent les résultats les plus fiables, cependant les recherches doivent être limitées et ciblées (en termes du nombre de textes législatifs). Il faut aussi se rappeler que ces méthodes ne répondent que partiellement aux questions soulevées par les études sur le coût cumulatif. La boîte à outils fournie dans cette étude (page 25) explique quand et sur quelles études il est conseillé d'utiliser la MCS, la méthodologie CAR ou d'autres instruments.

Les recherches sectorielles ont mis en évidence que **les coûts cumulatifs jouent un rôle sur le fonctionnement des entreprises, par exemple en augmentant les coûts de l'innovation, ou lors de l'adoption de pratiques d'emploi souples ou encore lors de l'entrée ou le développement sur un marché.** Cependant, on a constaté que nombre des personnes interviewées ou ayant participé à l'enquête **considèrent que les coûts cumulatifs dus à la législation européenne étaient acceptables, car, globalement, les exigences du droit communautaire reflètent et codifient le bon sens ou les pratiques commerciales courantes.** De plus, **l'interprétation, la mise en œuvre et les pratiques liées à l'application des lois par les États Membres constituent une source importante des coûts cumulatifs** et sous-estiment l'égalité de la concurrence au sein de l'UE.

En premier lieu, cette synthèse donne les objectifs, les définitions et l'étendue de l'étude. Ensuite, elle expose dans les grandes lignes l'importance économique des PME en Europe et le contexte politique européen dans lequel elles s'inscrivent. Par la suite, cette synthèse fait une description de l'approche de l'étude. Les trois dernières parties présentent les conclusions relatives aux trois objectifs de l'enquête.

1. OBJECTIFS, DÉFINITIONS PRINCIPALES ET ÉTENDUE DE L'ENQUÊTE

Les **objectifs** de cette enquête sont :

- Développer une méthodologie appropriée permettant d'évaluer **le coût des effets cumulatifs induit par la mise en conformité avec** la législation européenne pour les Petites et Moyennes Entreprises (PME) ;
- Identifier et analyser la position des **PME en Europe en ce qui concerne les coûts liés à la mise en conformité avec la législation européenne ainsi que sa mise en œuvre au niveau national** et son application dans cinq secteurs ;
- Évaluer les **effets cumulatifs de la mise en conformité avec différentes réglementations (différents types et étendues) pour des PME** particulières dans des secteurs économiques précis, et comparer le coût dans différents pays.

Les parties quatre, cinq et six ci-après résument les conclusions pour chacun des trois objectifs de l'étude.

Les termes clés utilisés sont définis comme suit:

Dans ce contexte, « **législation européenne** » réfère aux **Règlements et Directives de l'UE**. Les Directives doivent être transposées en droit national et doivent conduire au développement de mesures nationales d'application. Cela peut inclure des mesures prises pour changer ou corriger des obligations réglementaires au niveau national ou régional.

Dans cette étude, le terme « **effets cumulatifs** » englobe la mise en conformité avec plusieurs textes législatifs européens, la façon dont cette mise en conformité entraîne des effets et des coûts pour les entreprises (à distinguer des coûts liés à la mise en conformité avec un seul texte législatif) et l'impact sur le comportement des PME. Deuxièmement, la définition examine la manière dont les autorités nationales et régionales mettent en œuvre la législation européenne, c'est-à-dire dans quelle mesure la législation s'accumule à chaque niveau législatif. Enfin, la définition de coûts cumulatifs se rapporte au montant total de la législation (UE) et des effets sur les PME dans le temps.

La **définition de PME**, conformément à la Recommandation 2003/61 de la Commission, se base sur **l'effectif** ainsi que sur le **chiffre d'affaires** ou sur **le total du bilan annuel**. **Dans cette étude, on se base sur l'effectif pour déterminer si une entreprise est une PME ou si elle est une micro, une petite, ou une moyenne entreprise.**

2. CONTEXTE - LES PME DANS L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

Les PME ont un rôle majeur dans la croissance et l'emploi de l'Union Européenne (UE)¹. Compte rendu de leur importance, on peut dire qu'elles sont au cœur de la politique européenne. Les instruments politiques majeurs pour les PME et pertinents à notre étude comprennent : le *Small Business Act of 2008* (SBA), la Stratégie Europe 2020, et REFIT (*Regulatory Fitness and Performance Programme*).

Une notion importante sous-jacente à ces politiques est le besoin de s'assurer que le cadre réglementaire soutient les PME et ne vient pas empêcher leur croissance et leur développement. Cela se transpose dans le principe « penser aux petits d'abord » du SBA (*Small Business Act*) qui veille à ce que les législateurs considèrent l'impact sur les PME lors de la rédaction de textes de loi (le « test PME »). Ce principe est central au concept visant à améliorer la réglementation via de nouvelles orientations dans les programmes de financement communautaires (SMART growth), et des « bilans de qualité » sous REFIT, programme créé pour rendre la législation de l'UE plus légère, plus simple et moins coûteuse, en d'autres termes : affûtée et performante.

¹ 99,8 % des entreprises non financières dans l'UE sont des PME et 66,9 % des emplois dans le secteur non financier proviennent des PME (Source : Commission Européenne : *Une reprise partielle et fragile, Rapport annuel sur les PME européennes, 2013/2014, p.15.*) Veuillez-vous référer à la section 1.4 ci-dessous pour plus d'informations.

3. APPROCHE DE L'ÉTUDE

L'étude comprend des recherches documentaires (la bibliographie est donnée dans l'annexe A), 54 entretiens avec des organisations sectorielles, avec des organismes de réglementation et avec des fonctionnaires de la Commission européenne, ainsi qu'un programme d'entretiens avec 250 PME.

Les coûts sont classés selon la méthode des coûts standard (MCS)² :

- **Coûts de familiarisation** (les coûts induits lors du processus de compréhension des exigences communautaires) ;
- **Coûts d'adoption** (les coûts entraînés par la mise en place des changements nécessaires afin de respecter la législation) ;
- **Coûts administratifs** (les coûts dus à l'exécution des obligations administratives exigées par la législation). Une mission essentielle de la recherche était de différencier les coûts qui auraient été encourus même sans la législation, c'est-à-dire les « coûts incompressibles » et ceux qui sont induits pour respecter les exigences législatives, c'est-à-dire « les charges administratives ».

Cette étude fait la différence entre **législation sectorielle (« verticale »)** et **législation applicable aux entreprises en général (« horizontale »)**, comme le droit des affaires ou le droit du travail. L'annexe C résume et décrit les cadres législatifs communautaires généraux pertinents et la réglementation pour les secteurs choisis.

Afin d'avoir un meilleur aperçu des effets des coûts cumulatifs, l'étude se penche sur la façon dont **les coûts s'accumulent lorsque les entreprises prennent des décisions spécifiques à leurs activités (« événements »)**, et se concentre **aussi sur les effets des coûts cumulatifs sur ces « événements »**. Les « événements » sont : **recrutement ; premier export vers un État membre européen ; développement d'un nouveau produit ; investissement dans de nouvelles installations, usines, machines ou équipement ; et « autre », c'est-à-dire événements considérés importants par les personnes interrogées.**

Cette étude se concentre sur **neuf États membres européens et sur cinq secteurs économiques**. Les États membres sont l'Estonie, l'Allemagne, l'Irlande, l'Italie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie, l'Espagne et la Suède. Les secteurs sont les boulangeries (industrie alimentaire), le bâtiment (résidentiel et non-résidentiel), les équipements électriques, les services de technologies de l'information et de la communication (TIC) et la vente (de produits de boulangerie). Les raisons expliquant le choix de ces pays et secteurs sont données dans l'annexe B.

² SCM Network, International Standard Cost Manual ; Commission Européenne (2009), Lignes directrices concernant l'analyse d'impact, Annexe III

4. CADRE MÉTHODOLOGIQUE POUR FUTURES ÉTUDES

Concernant le premier objectif de l'étude, la conclusion est qu'il n'existe pas de méthodologie unique pour les études sur le coût des effets cumulatifs de la législation européenne. Il y a peu de publications sur les effets et coûts cumulatifs. Un examen de la bibliographie a mis en évidence l'utilisation de quatre types d'études pour évaluer les coûts et effets dus à la législation. Ce sont : les études basées sur la perception des entreprises, les comparaisons internationales, les études comparant coût de mise en conformité et avantages et les études qualitatives.

L'examen de la bibliographie a conclu que la catégorie « études comparant coût de mise en conformité et avantages » est la plus appropriée. Ce type d'étude se sert de la MCS utilisée par la Commission et la nouvelle approche basée sur les coûts entraînés par la charge de la réglementation (*Cost driven Approach to Regulatory burden - CAR*). Il est nécessaire d'obtenir des informations quantitatives détaillées de la part des PME sur les démarches nécessaires à la mise en conformité pour chaque texte législatif. Ce processus demande au moins un long entretien minutieux avec chaque entreprise. Nombreuses sont les PME qui refusent de consacrer tant de temps pour ce type de recherche.

De plus, de précédentes recherches suggèrent qu'une approche basée sur un entretien approfondi est plus appropriée pour saisir certains effets dynamiques à plus long terme de la législation. Cela concerne particulièrement certaines activités des PME, telles que l'entrée sur un marché, la productivité et la compétitivité, l'innovation, la croissance et le développement de l'entreprise. Cela s'applique aussi aux activités touchées par de futures exigences réglementaires. Globalement, et pour référence future, un équilibre de deux approches (approche basée sur le coût de mise en conformité et approche qualitative) permettrait d'obtenir les meilleurs résultats.

En se basant sur l'examen de la bibliographie et les découvertes de cette recherche, on peut conclure qu'il n'existe pas de méthodologie unique qui permettrait de répondre à toutes les questions liées au coût des effets cumulatifs. **Il est donc conseillé d'avoir un cadre méthodologique général.** Dans ce cadre, plusieurs types d'études peuvent être menés, selon la nature de l'enquête. Plus précisément, la création d'une méthodologie pour une mission particulière dépendra du type de l'étude et des instruments de recherche les plus appropriés au sujet (vous trouverez dans la section 2.2.5 une explication pour utiliser une boîte à outils à ces fins). De la même façon, certains éléments doivent être communs afin de pouvoir comparer les découvertes de différentes études.

Le cadre méthodologique proposé permet une approche souple afin de pouvoir comparer PME et plus grandes entreprises. Ce cadre propose de combiner l'utilisation de plusieurs types d'étude et d'instruments de recherche pour différents types d'efforts de recherche sur les coûts cumulatifs. L'équilibre entre les deux dépendra de la question posée.

Le cadre méthodologique proposé se compose de **13 étapes majeures** ; l'importance de chaque étape diffère selon la nature de l'étude. En résumé, ces étapes sont :

Étapes majeures - Cadre méthodologique

1. Identifier clairement le sujet en question et l'étendue de l'étude concernée, cela peut être un texte législatif unique, une réglementation spécifique à un secteur ou sous-secteur(s), un type de législation (par ex. environnemental), une activité (par ex. fabrication), des produits ou services.
2. Identifier, classer et répertorier la réglementation pertinente à l'étude concernée pour identifier les obligations.
3. Effectuer une analyse détaillée de secteur (ou sous-secteur), selon l'étendue et les objectifs de l'étude.
4. Identifier les sources de coûts supplémentaires induits par la législation nationale ou régionale.
5. Identifier les régimes de mise en vigueur, modes d'application et coûts relatifs pertinents.
6. Sélectionner certains événements majeurs, zones, activités ou groupes de produits, selon la nature et l'étendue de l'étude, où la législation est présente et intéressante.
7. Analyser les effets potentiels de la législation en lien avec chacun des domaines choisis.
8. Différencier coûts financiers directs, coûts de mise en conformité (y compris coûts réels, administratives et charges) et coûts structurels à long-terme.
9. Différencier coûts initiaux de préparation - lorsque la législation est présentée - et coûts courants et réguliers.
10. Estimer les coûts cumulatifs et identifier leurs impacts supplémentaires, impacts marginaux décroissants et impacts marginaux croissants.
11. Identifier le potentiel de réduction du coût de mise en conformité.
12. Mettre les résultats à l'échelle, si cela est pertinent à l'étude.
13. Valider les résultats de l'étude grâce à une consultation avec des experts.

Afin d'aider à l'applicabilité pratique du cadre méthodologique recommandé, une boîte à outils est disponible à la section 2.2.5 (tableau 2.4). Elle explique dans les grandes lignes les différents types d'études, les méthodes de recherche pour évaluer les différents coûts cumulatifs, et les instruments de recherches adéquats :

- Pour les études se concentrant sur les coûts cumulatifs au niveau de l'entreprise, il convient de se focaliser sur des entretiens au sein de l'entreprise utilisant des études sur le coût de mise en conformité (par ex. MCS ou CAR) ainsi que sur des entretiens approfondis avec des entreprises, des organismes de réglementation et des organisations sectorielles.
- Pour les études se concentrant sur les coûts cumulatifs liés à la mise en conformité avec la législation nationale, il faut faire principalement des recherches documentaires et des entretiens approfondis avec des organismes de réglementation, des organisations sectorielles et des experts.
- Pour les études se concentrant sur les effets des coûts de mise en conformité dans le temps, il est approprié de faire des recherches documentaires et des entretiens approfondis avec des experts et des entreprises.

Points principaux

Lors de l'utilisation du cadre méthodologique, quelques points généraux sont à souligner :

Premièrement, il faut définir clairement le terme « effets cumulatifs » car il existe plusieurs définitions au sein de différentes entreprises, organisations sectorielles et administrations publiques. Dans cette étude, la définition du terme englobe trois dimensions : (i) les effets induits par le besoin d'appliquer différents textes législatifs ; (ii) les effets pouvant être associés à l'existence de plusieurs niveaux d'administration ; et (iii) l'accumulation d'effets dans le temps (voir section 1.2).

Deuxièmement, vu la complexité du sujet, une méthodologie uniquement basée sur des enquêtes est inadéquate, et cela pour plusieurs raisons. Il est difficile d'obtenir des réponses satisfaisantes de la part des entreprises, en particulier des PME. De nombreuses questions liées aux coûts des effets cumulatifs induits par la mise en conformité de la législation européenne sont difficilement traitées sans discussion méticuleuse avec les entreprises. De manière générale, les PME n'ont pas une assez bonne connaissance de la législation et de ses origines pour faire la différence entre législation européenne et législation nationale. Cela est particulièrement vrai dans les zones floues, où en plus de la législation européenne, des éléments légaux nationaux peuvent s'ajouter. En outre, comme mis en évidence par l'examen de la bibliographie, nombreuses des autres approches possibles ont des lacunes. Par conséquent, cette étude a essayé **une approche combinant différents types d'études et d'outils de recherche, tout en se concentrant sur des recherches plus approfondies via un programme d'entretiens avec les PME (voir section 2.2.2).**

Troisièmement, un programme d'entretiens approfondis demande une pré-sélection à grande échelle afin d'avoir assez de contacts de PME. Lors de cette mission, 16 000 PME ont été contactées pour au final compter 250 entretiens. Une telle pré-sélection est nécessaire, surtout s'il n'est pas possible de compter sur l'aide des organisations sectorielles lors du processus d'identification des PME (voir section 2.1).

Quatrièmement, il faut se concentrer davantage sur les diverses façons dont des entreprises de tailles différentes gèrent la mise en conformité avec la réglementation. Il faut faire la distinction entre micro, petite et moyenne entreprise, plutôt que de traiter toutes les PME selon leur capacité à se familiariser avec les exigences du droit communautaire et à respecter les obligations administratives et légales (voir section 2.2.2).

Cinquièmement, il est important d'évaluer les coûts des effets cumulatifs de la mise en conformité dans le temps et non pas uniquement au moment présent. Des coûts et effets additionnels (positif ou négatif) pouvant modeler le développement futur d'une entreprise ou d'un secteur (ou partie d'un secteur) peuvent se développer dans le temps et ne pas figurer immédiatement dans une étude de coûts statique (voir section 2.2.3).

Sixièmement, les éléments dynamiques doivent être ajoutés à la méthodologie MCS pour identifier les réponses comportementales à la législation (boucles de réaction), et les coûts « psychologiques » ne doivent pas être négligés. En lien avec l'identification des éléments dynamiques, l'évaluation des coûts cumulatifs ne peut être complètement indépendante de l'évaluation des effets. Dans le temps, les effets peuvent soit amplifier les aspects négatifs des coûts cumulatifs (par ex. freiner le développement et la croissance d'un marché) ce qui est à considérer comme un coût supplémentaire ou soit contribuer à un développement (par exemple en facilitant les exportations), atténuant ainsi les coûts cumulatifs (voir section 2.2.3).

Autres considérations

Les études évaluant les coûts des effets cumulatifs relèvent de nombreux défis : il est donc conseillé d'inclure dans le cadre méthodologique des suggestions pratiques expliquant comment mener ces études (voir section 2.5). L'un des points les plus importants est de déterminer précisément l'étendue de ces études. Ces études peuvent alors porter sur des problèmes spécifiques pouvant être traités le mieux possible et les résultats obtenus seront donc révélateurs. Plus l'étendue est importante et plus des textes législatifs sont intégrés, moins les conclusions des recherches seront valides (voir aussi étude de cas 2.1). Plus l'étendue augmente, plus l'interaction entre les textes législatifs s'intensifie et se complexifie ; il faut donc faire un compromis entre étendue de l'étude et fiabilité des résultats.

Le cadre méthodologique proposé montre plusieurs avantages. Ces avantages incluent : des recherches détaillées pouvant révéler de façon considérable comment les coûts cumulatifs se développent, de quoi se constituent ces coûts, comment ils peuvent affecter le comportement d'une entreprise et le développement global d'une industrie. Le cadre général permet également une certaine souplesse rendant possible l'application de différents types d'études aux instruments de recherche variés afin de traiter de nombreuses questions relatives aux coûts cumulatifs.

En ce qui concerne ses points faibles, on peut se questionner sur la validité et le caractère représentatif des résultats lorsqu'ils ne se basent que sur un relativement petit nombre d'entretiens approfondis. La MCS n'a pas pour but d'assurer une représentativité statistique. Dans certains cas, il est possible de valider des découvertes grâce à un plus grand groupe sondé. Cependant, si le plus grand groupe sondé ne possède pas une meilleure compréhension du sujet traité, alors ce suivi d'enquête n'apporte rien de plus aux résultats en terme de fiabilité et de représentation. Quand bien même un groupe d'experts valide les découvertes, il persiste un manque de représentativité.

Cette question de représentativité des résultats dus à un faible échantillonnage dans une large population est accentuée par des problèmes lors de la collecte de données. Il peut être compliqué d'obtenir des réponses de la part des PME, et les chercheurs recueillant les données doivent avoir une très bonne connaissance de la législation et des activités commerciales des PME. Cela est particulièrement difficile étant donné l'ampleur de la législation affectant une entreprise (ou une autre organisation). La personne interviewée peut ne pas bien connaître l'intégralité de la législation. Pour être exhaustifs, les entretiens sur le terrain peuvent prendre plusieurs heures voir un jour complet par entreprise, selon la nature et la complexité de l'organisation et du sujet traité.

5. PME EN EUROPE, COÛTS LIÉS À LA MISE EN CONFORMITÉ AVEC LA LÉGISLATION EUROPÉENNE, MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU NATIONAL ET MISE EN PRATIQUE DANS CINQ SECTEURS

Cette section résume les découvertes du second objectif. Nous **identifions et analysons comment apparaissent les différents coûts cumulatifs pour les PME en Europe en lien avec la mise en conformité avec la législation européenne et sa mise en œuvre au niveau national dans le secteur choisi, et analysons quels sont les facteurs liés au secteur influençant les coûts cumulatifs.**

5.1 *Émergence de différents types de coûts cumulatifs*

La recherche indique que les effets cumulatifs associés à la législation européenne peuvent se développer de plusieurs façons :

Premièrement, les effets cumulatifs peuvent se développer à cause de la nécessité de se conformer à différents textes législatifs ou différents types de législation. Cela inclut la législation spécifique à un secteur, la législation relative à la sécurité des produits, le droit du travail, la législation sur la santé et la sécurité, la législation environnementale et la législation relative aux entreprises. Les effets cumulatifs apparaissent parce que chaque PME doit se conformer à de nombreux textes législatifs. En outre, elles doivent respecter les changements dans la loi et dans les normes techniques harmonisées qui, bien que volontaires, sont souvent employées pour obtenir un respect avec les « exigences essentielles » définies dans le droit communautaire.

Deuxièmement, les effets cumulatifs peuvent apparaître à cause de pratiques différentes concernant la mise en œuvre, le contrôle et le respect de la réglementation. La recherche a mis en évidence quelques exemples de « surréglementation »³. Il y a aussi d'autres types de coûts de mise en conformité qui se développent. Les États membres introduisent dans des procédures de marchés publics des exigences supplémentaires ou différentes (affectant par exemple les secteurs des TIC ou du bâtiment). Les différences entre pays liées aux différentes interprétations des exigences légales européennes sont créées lors de la transposition des directives européennes en législation nationale (par ex. harmonisation maximale ou minimale).

Des charges administratives supplémentaires peuvent se créer à cause de **la façon dont la mise en conformité avec la législation européenne est contrôlée et appliquée au niveau national.** Les PME et les organisations sectorielles reconnaissent que des avancées ont été faites et qu'on se rapproche d'un environnement législatif totalement harmonisé sur le marché unique (par exemple, par l'adoption d'un seul cadre européen visant à renforcer la surveillance du marché en 2008⁴ et 2013⁵). Cependant, les PME de certains pays sont plus susceptibles d'être touchées par des contrôles supplémentaires, ce qui, dans une certaine mesure, contrarie la notion de concurrence juste.

³ Dans cette étude, « surréglementation » réfère aux situations dans lesquelles les exigences nationales diffèrent des exigences émanant des directives communautaires, et réfèrent à la « surréglementation » ajoutant des coûts, au lieu de les réduire ou de ne pas les affecter (Bertelsmann Stiftung, 2006, Référence internationale des charges administratives liées à certaines Directives communautaires en Allemagne, Danemark et les Pays-Bas, p.10).

⁴ Règlement (CE) n° 765/2008 du Parlement européen et du Conseil du 9 juillet 2008 fixant les prescriptions relatives à l'accréditation et à la surveillance du marché pour la commercialisation des produits.

⁵ Proposition d'un règlement sur la surveillance du marché des produits (COM(2013)75).

Troisièmement, avec le temps, la législation s'accumule, et la façon dont elle affecte les entreprises évolue. Des exigences réglementaires peuvent venir s'ajouter. Lorsqu'une entreprise prend les mesures nécessaires pour s'adapter à ces nouvelles exigences, certains textes législatifs peuvent alors devenir pertinents, créant de nouvelles charges. D'un autre côté, des routines se forment et la mise en conformité vient s'assimiler aux procédures quotidiennes, réduisant alors l'impact perçu.

Il existe également des facteurs spécifiques à certains secteurs influençant l'émergence de coûts et effets cumulatifs. Ils sont dus à la structure du secteur et de l'intégration, la taille de l'entreprise et les prédispositions à la mise en conformité. Chaque contexte national a aussi un impact particulier (voir section 5.3 ci-dessous).

Il est difficile de quantifier le coût des effets cumulatifs induits par la législation européenne car cette législation émerge au niveau européen mais est implémentée à un niveau national, dans différents systèmes et niveaux de gestion. De plus, dans certains États membres et secteurs, même si les effets cumulatifs entraînent une augmentation des coûts de mise en conformité, cela est vu comme quelque chose de positif (comme par exemple en Allemagne où les normes du secteur du bâtiment sont encore plus exigeantes que celles imposées par le droit communautaire). Dans d'autres États membres, des effets cumulatifs semblables sont mal perçus (comme par exemple en Espagne où les mêmes normes européennes ont une image négative dans le secteur du bâtiment).

5.2 Coûts cumulatifs au niveau sectoriel et des PME

Cette sous-section résume les découvertes de l'étude sur les coûts et effets cumulatifs d'un point de vue sectoriel. Pour cela, on considère trois dimensions des coûts et effets cumulatifs : ceux résultant de la mise en conformité avec plusieurs textes législatifs ; ceux résultant de la divergence d'application de la législation européenne au niveau national et régional ; et ceux résultant de l'accumulation de la législation européenne dans le temps. Nous traiterons chaque dimension séparément.

5.2.1 Première dimension - coûts et effets cumulatifs de la mise en conformité

Les paragraphes ci-dessous reprennent les découvertes faites sur **la mise en conformité avec différents textes législatifs européens (à différencier avec les coûts liés à une mise en conformité avec un seul texte législatif européen)**. Ces paragraphes expliquent aussi comment **cette mise en conformité entraîne des coûts et effets cumulatifs pour les entreprises**, ainsi que les effets sur le comportement des PME.

D'une PME à une autre, on note des différences importantes entre les niveaux de coûts de mise en conformité, et la manière dont les PME font face à la législation. Ces coûts dépendent de la législation au sein du secteur, la structure du secteur, la taille de l'entreprise et sa prédisposition à respecter la législation ainsi que le régime national d'application actuel. Ces facteurs sont interdépendants et génèrent une multitude de comportements allant d'une mise en conformité stricte et catégorique à un respect de la loi complaisant et souple.

Au niveau sectoriel, on note que les boulangeries, les magasins de produits de boulangerie, et le secteur des TIC ont des connaissances limitées sur les coûts cumulatifs ou s'en préoccupent peu (à l'exception des problèmes liés à l'application de la loi en Espagne). On constate un degré de préoccupation plus important dans le secteur des équipements électriques, degré encore plus notable dans le secteur du bâtiment. Globalement, les entreprises et les organisations sectorielles ont tendance à identifier d'autres facteurs (tels que la disponibilité d'employés adéquats et de ressources financières et les niveaux de taxe) comme étant bien plus pertinents à leurs activités commerciales que les coûts cumulatifs induits par la réglementation.

De nombreuses PME ressentent les effets positifs liés à la législation européenne. La législation européenne est vue comme ayant amélioré les normes pour beaucoup de PME, que ce soit des entreprises du bâtiment en Slovaquie ou des boulangeries en Irlande. Il est aussi évident que, dans certaines parties des secteurs analysés dans cette étude (principalement : équipements électriques, bâtiment, services des TIC et secteur des boulangeries), le comportement du marché impose une mise en conformité plus grande et plus coûteuse que le respect des exigences du droit communautaire. Ici, les entreprises souhaitant accéder à un marché dans un autre État membre doivent se conformer aux normes sectorielles, bien supérieures à celles exigées par la réglementation européenne.

Un autre facteur est que de nombreux coûts liés à la législation européenne seraient encourus par les PME de toute façon. L'enquête a posé les questions suivantes : « dans quelles mesures pensez-vous que les coûts imposés par la législation affectent votre activité ? ». La majorité des PME a répondu que les mesures auraient été prises indépendamment de la législation (33 % sont d'accord 'très fortement', 28 %, 'fortement'). À cet égard, il existe des différences sectorielles. Les découvertes de l'enquête suggèrent qu'une proportion notable des coûts, y compris ceux liés aux effets cumulatifs de la législation, fait partie des dépenses normales de l'entreprise.

De nombreuses PME considèrent le respect des lois européennes comme faisant simplement partie de bonnes pratiques commerciales. Par exemple, en boulangerie, « porter un filet à cheveux et des gants et respecter la propreté et de bonnes conditions d'hygiène » (pour reprendre un sondé) est une pratique commerciale logique, qui se trouve être également exigée par la loi. Il est rare pour les petites entreprises de monter des dossiers reprenant toutes les étapes prises pour se conformer aux lois de l'UE, à moins d'être contrôlées et obligées de les incorporer dans le cadre de leur processus de gestion normal et quotidien. Dans le secteur du bâtiment, de nombreux éléments appartenant au contrôle de la sécurité des produits sont considérés comme des coûts « incompressibles » car ils font partie intégrante du système de l'assurance qualité et des contrôles. De nombreuses entreprises réalisent ces contrôles pour éviter tout risque de mauvaise réputation, que ce soit imposé par la réglementation européenne ou non.

5.2.2 Seconde dimension - UE/États membres

La seconde dimension des effets et coûts cumulatifs examine **la manière dont les autorités nationales et régionales mettent en œuvre la législation européenne, c'est-à-dire l'impact de la législation à différents niveaux législatifs.**

Les coûts cumulatifs peuvent émerger des différences dans la méthode de mise en œuvre de la législation européenne par les autorités nationales au moment de la transposition dans le droit national. Les coûts varient quand les systèmes d'harmonisation appliqués sont différents (harmonisation maximale ou minimale) et cette divergence peut déstabiliser l'égalité de la concurrence dans le marché intracommunautaire. Dans le secteur des TIC, on trouve des différences dans les interprétations nationales de la législation en matière de protection des données. Ces différences ont des répercussions sur les entreprises de TIC dans la majorité des pays sondés. Dans chaque État membre, on peut trouver différents niveaux d'administration, aux compétences variées, et traitant différents aspects de la législation. Par conséquent, les coûts de mise en conformité vont varier. Les autorités nationales peuvent appliquer la loi différemment, et les contrôles et fréquences des inspections peuvent également changer d'un État membre à un autre.

Les États membres, plutôt que l'UE, sont souvent à l'origine de charges administratives supplémentaires découlant de la législation européenne qui peuvent être lourdes pour les PME. Cette « surréglementation » voit le jour durant le processus de transposition au niveau national (par ex. une interprétation plus ou moins souple/subjective de la législation et des normes dans le cas des produits de construction). **Dans les marchés publics, des exigences additionnelles peuvent être inscrites dans la législation nationale ; dans les procédures individuelles d'autres variations peuvent être introduites.** Selon cette recherche, ce point semble toucher particulièrement le secteur du bâtiment (et dans une moindre mesure, les équipements électriques et les prestations des TIC). En plus d'une « surréglementation » possible lors du processus de transposition, il existe d'autres facteurs générant des coûts dus aux effets cumulatifs de la législation. Il y a, entre autres, la création possible d'exigences supplémentaires quand la législation passe par plusieurs niveaux d'administration (à cause d'une structure législative nationale très régionalisée par exemple).

Plusieurs instruments législatifs ont une influence sur l'étendue des coûts et effets cumulatifs. Pour l'UE, il peut être bénéfique de mettre en œuvre la législation davantage par des Règlements que par des Directives. En effet, cela pourrait réduire les différences d'application dans et entre les pays. Il resterait cependant des divergences entre les états. Même avec l'utilisation de Règlements, il peut y avoir des différences d'interprétation qui doivent être résolues à la Cour de Justice (par exemple on peut citer le cas du Règlement REACH et de la définition du terme « article »). Les divergences entre les réglementations ne sont pas uniquement liées à la « surréglementation », mais peuvent aussi découler de différentes interprétations de la législation. Cependant, les Règlements minimisent la charge administrative des PME car ils réduisent les complications inutiles dues aux différences d'interprétation entre les États membres.

Les inspections et contrôles nationaux obligatoires, coûteux et trop fréquents, visant à vérifier la mise en conformité avec la législation européenne, parfois aggravent les coûts et effets cumulatifs de cette mise en conformité. Notre recherche a mis en évidence que ce problème était même plus important que le problème de « surréglementation » lors du processus de transposition de la législation européenne. La législation a des origines certes européennes, le défi reste néanmoins pour les décideurs politiques de l'UE de responsabiliser les États membres quant à la formation interne nationale et les régimes d'inspection (par exemple, contrôler et mettre en œuvre la législation relative au travail, la santé et la sécurité, et la sécurité des produits).

5.2.3 Troisième dimension - Effets cumulatifs de la législation européenne dans le temps

La troisième dimension des effets et coûts cumulatifs **se rapporte au montant total de la législation (UE) et des effets sur les PME dans le temps.**

Les coûts des effets cumulatifs de la législation européenne peuvent s'accumuler dans le temps mais il est difficile de déterminer si les coûts de mise en conformité avec la législation européenne sont croissants de par l'expansion de l'UE. Sur cette problématique, trois points sont à relever.

Premièrement, un grand nombre des PME sondées ont indiqué ne pas savoir si les exigences auxquelles elles doivent se conformer sont devenues avec le temps plus importantes ou non, ou plus coûteuses ou non (ou moins coûteuses). Cela s'explique soit par le fait qu'elles n'ont pas une bonne connaissance de la législation, soit parce que les entreprises sont récentes et n'ont pas assez de recul pour commenter les effets dans le temps.

Deuxièmement, un petit pourcentage des PME considère que la législation européenne est moins lourde et moins coûteuse. En particulier, le secteur des boulangeries fait mention du système d'analyse des risques et de la maîtrise des points critiques (*Hazard Analysis and Critical Control Point - HACCP*) qui simplifie la mise en conformité et permet une réduction des coûts. Outre le droit du travail, les PME se divisent en deux catégories : celles qui considèrent que la législation européenne est plus lourde et coûteuse, et les PME qui considèrent que la législation est restée identique. En ce qui concerne le droit du travail, les PME s'accordent à dire que la législation est devenue moins pénible et moins coûteuse.

Troisièmement, les coûts de mise en conformité avec des textes législatifs individuels ont tendance à diminuer quand les PME se familiarisent avec les exigences. Les coûts de conformité avec la législation européenne sont au plus haut lors des cinq premières années d'entrée en vigueur de la législation. Les effets cumulatifs s'atténuent donc lorsque le nombre de lois en vigueur s'accroît. Il est généralement plus facile et moins coûteux de respecter une législation bien établie car les PME connaissent de mieux en mieux les précédents textes législatifs.⁶

⁶ Par exemple, gérer les heures de travail grâce la Directive sur le temps de travail était initialement perçu comme quelque chose de pénible, mais au fur et à mesure de nombreuses PME se sont familiarisées avec la législation et ont intégré des systèmes électroniques dans leur gestion interne. On peut donc penser que la législation devient moins contraignante avec le temps.

5.3 Facteurs sectoriels influençant les coûts cumulatifs

Les analyses sectorielles montrent que de multiples facteurs liés au secteur sous-tendent l'émergence, l'étendue et les effets des coûts cumulatifs. Ces facteurs sont :

Premièrement, la structure et la nature de l'industrie, y compris le degré d'intégration (verticale ou horizontale) sont primordiales dans l'étendue des coûts cumulatifs. Dans les industries comptant de nombreuses micro-entreprises (comme les boulangeries ou les magasins de produits de boulangerie), les niveaux d'inspection et de mise en conformité ont tendance à être faibles. À l'opposé, pour le secteur des équipements électriques, où les entreprises sont généralement plus grandes et la visibilité est meilleure, les chances d'inspection sont plus fortes.

Deuxièmement, un autre facteur influençant l'étendue et l'effet des coûts cumulatifs est la chaîne d'approvisionnement de l'industrie et son degré d'intégration. Dans le secteur des équipements électriques, les chaînes d'approvisionnement sont généralement longues et contrôlées par l'assembleur qui s'assure de la conformité totale du produit. Il existe des systèmes similaires (dans une certaine mesure) dans les secteurs du bâtiment et du commerce : les forces du marché sont donc des moteurs importants de la mise en conformité, indépendamment de l'intervention du secteur public. Par contre, pour une petite boulangerie locale dans un pays comptant de nombreuses autres petites boulangeries similaires, il est possible de passer entre les mailles du filet législatif. Cela n'est pas possible pour une entreprise faisant partie d'une chaîne d'approvisionnement hautement intégrée.

Troisièmement, la taille des entreprises joue un rôle sur les coûts de mise en conformité. Une entreprise de taille moyenne est plus visible sur le marché et par conséquent a tendance à être contrôlée plus souvent qu'une micro ou petite entreprise. Les plus grandes PME se soucient généralement davantage du respect de la législation car elles prennent en compte la gestion des risques et de leur réputation, une non-conformité pouvant entraîner des pertes notables. Par exemple, elles peuvent devoir arrêter leur production ou bien leur réputation peut être endommagée à cause de mauvais résultats aux inspections ou tests. Cela pourrait avoir des répercussions sur les clients et les ventes potentielles. Les entreprises développent et mettent en place des systèmes pour garantir le respect avec le droit communautaire. Cela comprend : la préparation de lignes directrices et d'outils de gestion des risques, le développement de procédures de contrôle, l'assurance du respect de la directive sur le temps de travail, des formations relatives à la sécurité, l'hygiène et la santé, et la tenue de registres. En outre, les plus grandes entreprises développent souvent des systèmes internes plus complexes. Leur gestion a tendance à être moins personnelle et plus basée sur le marché que dans une micro ou petite entreprise (généralement des affaires familiales), où les relations personnelles se développent avec le temps et sont plus présentes.

Comparé aux entreprises de taille moyenne, les micro ou petites entreprises ont souvent des prédispositions moins officielles quant à la mise en conformité avec la législation. Compte tenu de la complexité des tâches de familiarisation et le besoin de maintenir des registres détaillés, respecter le droit communautaire « à la lettre » n'est pas réaliste pour de nombreuses micro ou petites entreprises. À la place, soit elles essayent de réaliser comme ce qui est considéré comme le minimum acceptable du respect de la législation européenne, soit elles ne font aucun effort pour se conformer. Cependant, il faut noter que cela est plus difficile dans certains secteurs que dans d'autres. Les PME interrogées ont déclaré que lorsqu'elles se conforment, leurs coûts de conformité sont en comparaison élevés. La raison étant qu'elles ne peuvent pas étaler les coûts de mise en conformité spécifiques (par exemple, contrôle de produit et évaluation de la conformité) sur de larges volumes, comme le font les plus grandes entreprises.

Ainsi, les coûts de mise en conformité par unité doivent être mieux considérés lors des prochaines études sur les coûts cumulatifs.

De plus, le contexte spécifique à chaque pays a une incidence sur l'étendue des coûts cumulatifs encourus par les PME. On compte parmi les facteurs pertinents : la taille du pays (qui affecte la taille et la structure de l'industrie, l'ampleur de la main-d'œuvre et la taille du marché national et régional), la façon dont la législation est mise en œuvre (différents niveaux d'administration) et la mise en application (culture d'entreprise, évaluation des risques). Cependant, différents moteurs sont plus ou moins pertinents à un pays. Par exemple, dans le secteur de l'acier et de l'aluminium, le rôle joué par les systèmes d'échanges énergétiques et les contrats de fourniture d'électricité sont primordiaux. L'étude montre que des différences importantes dans les coûts cumulatifs de la mise en conformité avec la législation européenne entre plusieurs secteurs et pays sont dues aux facteurs mentionnés ci-dessus.

6. EFFETS CUMULATIFS DE LA MISE EN CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION POUR DES PME PARTICULIÈRES DANS DES SECTEURS ÉCONOMIQUES PRÉCIS, ET COMPARAISON DU COÛT DANS DIFFÉRENTS PAYS.

Cette section résume les découvertes du troisième objectif de l'étude : évaluer les effets cumulatifs de la mise en conformité avec différents types et étendues de législation par des PME particulières dans des secteurs économiques spécifiques, et comparer ces coûts dans différents pays. Nous nous pencherons d'abord sur l'évaluation des effets cumulatifs de la mise en conformité, puis nous ferons une comparaison par secteur et commenterons les différences entre pays.

6.1 Effets cumulatifs – impacts positifs et négatifs

Des PME de tailles similaires peuvent être affectées de façon très différente par les coûts de mise en conformité, comme le montre les études de cas réalisées dans le secteur boulangerie. Cependant, comme traité dans la section 5.3 ci-dessus, il existe des facteurs liés au secteur qui définissent dans une certaine mesure les coûts affectant des entreprises semblables au sein d'un même secteur.

Les conséquences des coûts cumulatifs sont à la fois positives et négatives.

Tout d'abord, les effets négatifs. En plus des coûts eux-mêmes et leurs effets sur le niveau des coûts dans le secteur (et voire sur la compétitivité), les recherches montrent que bien des fois le temps de gestion est plus contraignant que les actions visant à la mise en conformité. Les mesures telles que la familiarisation (recherche d'informations), l'adaptation (formation) et l'administration (y compris des actions lourdes comme la tenue de registres et les déclarations administratives) réduisent le temps « productif » des entreprises.

Les coûts cumulatifs peuvent restreindre les PME dans leur expansion sur un marché, leur croissance ou leur développement. Les études de cas nous donnent plusieurs exemples : des micro boulangeries en Irlande souhaitant se développer ; des prestataires de TIC souhaitant augmenter les postes à mi-temps et à domicile ; des boulangeries souhaitant monter leur propre magasin ; des fabricants d'équipement électrique souhaitant entrer sur d'autres marchés européens ; des prestataires de TIC souhaitant répondre aux appels d'offres publics dans d'autres pays européens ; et des sociétés d'ingénierie souhaitant évoluer vers la construction résidentielle.

Les coûts cumulatifs peuvent venir s'ajouter aux coûts liés au développement de produit pour les PME souhaitant répondre aux tendances à court terme du marché car elles doivent réaliser des contrôles coûteux et chronophages. Des décisions locales sur la mise en œuvre peuvent aussi signifier des coûts de mise en conformité plus importants dans certains États membres, ou même dans certaines régions au sein d'un même pays. La souplesse des PME est donc restreinte par ces coûts et ils viennent limiter leur possibilité d'expansion. De telles restrictions ont des conséquences négatives sur le développement des entreprises à long et moyen terme.

Le point positif le plus motivant poussant les PME à respecter les exigences législatives est l'amélioration des conditions de travail, de l'hygiène et des normes, et l'augmentation de la confiance qu'ont les clients envers les produits et services. L'effet des coûts varie entre secteurs (particulièrement en termes d'adaptation à court terme). Cependant, 45 % des entreprises (tous secteurs confondus) ont indiqué que les coûts sur le long terme sont négligeables et peuvent être incorporés dans la conception de produit. Des effets positifs sont aussi à noter grâce à un environnement législatif plus clair et un accès à l'exportation sur les marchés européens facilité pour les entreprises conformes.

6.2 Comparaisons sectorielles

Intéressons-nous maintenant à une comparaison sectorielle. Le tableau ci-dessous classe les secteurs selon leur rang en termes de coûts des effets cumulatifs de la mise en conformité avec la législation européenne (5 étant le plus élevé et 1 le plus faible).

| Classement par secteur - coûts des effets cumulatifs induits par la mise en conformité avec la législation européenne. | | |
|--|------------|---|
| Secteur | Rang | Fondement |
| Équipements électriques | 5 Élevé | Les coûts de conformité peuvent être élevés mais sont généralement exceptionnels et proviennent de la législation européenne spécifique aux équipements électriques (« verticale »), comme les procédures obligatoires d'évaluation de conformité garantissant la sécurité des produits, les exigences d'écoconception, etc. Étant donné le degré d'intégration de l'industrie et le caractère dangereux des éléments impliqués (électricité), il est difficile de refuser de se conformer. Les entreprises sont généralement de taille relativement importante et donc sont plus sujettes à la législation et son respect. Globalement, les coûts des effets cumulatifs induits par la mise en conformité de ce secteur sont les plus élevés. |
| Bâtiment | 4 Élevé | Les coûts de conformité sont principalement dus à une législation « horizontale » comme la législation relative à la santé et sécurité, au rejet des déchets et au transport. Les coûts proviennent aussi d'une législation « verticale » comme la législation relative aux produits de construction et la conception des bâtiments (ex : efficacité énergétique). Cette association verticale/horizontale engendre une gamme étendue de coûts de conformité qui s'accumulent facilement. Il y a des différences entre États membres en ce qui concerne la mise en œuvre et l'application des lois, rajoutant encore des effets. Les coûts cumulatifs augmentent aussi à cause de la législation des marchés publics et la législation commerciale liée aux conditions de paiement. |

| Classement par secteur - coûts des effets cumulatifs induits par la mise en conformité avec la législation européenne. | | |
|---|-------------|--|
| Secteur | Rang | Fondement |
| Boulangeries | 3 Modéré | Globalement, les coûts de mise en conformité sont modérés à faibles. Il y a peu de législation coûteuse spécifique au secteur (hygiène, étiquetage). Les coûts sont principalement dus pour répondre aux normes européennes relatives à la santé, la sécurité, et l'emploi. Lorsque l'HACCP est documenté et appliqué dans son intégralité, alors des coûts importants peuvent apparaître, mais une conformité partielle semble être acceptable pour les nombreuses micro-entreprises du secteur. |
| Vente de produits de boulangerie | 2 Faible | Les coûts dus à la mise en conformité sont faibles pour ce secteur. Comme pour les boulangeries, la majorité de la législation concerne toutes les entreprises du secteur, et il y a peu de réglementation spécifique au secteur. Il n'y a pas de réglementation spécifique au secteur qui soit particulièrement contraignante, à part, peut-être les systèmes HAPPC lorsque ceux-ci sont entièrement documentés. |
| Services des TIC | 1 Faible | Les coûts de conformité sont faibles puisqu'il n'existe pas de législation spécifique au secteur. Les coûts proviennent principalement des lois européennes relatives à la santé, la sécurité et l'emploi, et ces lois sont en majorité applicables à toutes les entreprises du secteur. Cependant, la Directive sur la protection des données (y compris le stockage sûr des données et la transmission sécurisée) impose des coûts pouvant entraîner des coûts d'adaptation plus conséquents. Les micro et petites entreprises se conforment ou non. |

6.3 Comparaisons entre pays

L'étude a identifié quatre facteurs influençant le niveau des coûts des effets cumulatifs induits par la mise en conformité entre les États membres.

- **Le premier facteur est la diversité des coûts au sein des États membres, comme le reflète les prix de leurs produits, services et marché des facteurs.** Par exemple, le prix d'un séjour en hôtel pour des employés suivant une formation sur l'hygiène alimentaire dans le cadre d'un atelier de quatre jours mené en dehors de l'entreprise, ou le tarif d'un consultant en services des TIC en Estonie (en comparaison avec la Suède ou la Slovaquie) varieront d'un pays à un autre.
- **Le second facteur est national et est lié à l'importance qu'ont les organisations nationales et régionales dans la modification de la législation européenne.** On peut penser que les pays ayant de nombreux niveaux d'administration (comme l'Espagne) ont des coûts cumulatifs plus élevés. Cependant, la recherche a aussi mis en évidence que dans les gouvernements plus centralisés tels que l'Irlande ou la Slovaquie, il existe des coûts cumulatifs dans d'autres zones, comme par exemple dans les marchés publics. Par conséquent, même si les plus grands États membres avec de multiples niveaux d'administration ont tendance à générer plus de coûts cumulatifs, on ne peut pas conclure que de plus petits États membres avec moins de niveaux d'administration généreront moins de ces coûts.

- **Troisièmement, les États membres ont différentes approches concernant la mise en application de la loi, pouvant potentiellement entraîner des coûts cumulatifs supplémentaires.** La recherche a démontré que **plus il y a de niveaux différents d'administration gérant l'application de la législation (comme par exemple en Espagne ; dans le secteur des boulangeries et le secteur des équipements électriques), plus le coût cumulé sera important.**
- **Un autre facteur ayant un rôle sur les niveaux des coûts cumulatifs est la structure de l'industrie en termes de classification des entreprises par leur taille et leur intégration dans les chaînes d'approvisionnement.** Le niveau de conformité varie selon la taille de l'entreprise et le secteur, mais les secteurs intégrés et aux entreprises relativement plus grandes (en termes d'effectif) ont des coûts de conformité plus élevés (par ex, équipements électriques). Une plus grande mise en conformité signifie des coûts plus élevés et des coûts cumulatifs.

À en croire les réflexions ci-dessus, il est impossible de faire une déclaration générale sur les niveaux de coûts de mise en conformité entre les États membres, excepté que les États membres comptant des entreprises plus grandes et un plus grand nombre de niveaux d'administrations auront tendance à avoir des coûts plus élevés. Les découvertes spécifiques aux secteurs de la partie trois du présent rapport établissent une comparaison sectorielle inter pays.

COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

Publications gratuites:

- un seul exemplaire:
sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- exemplaires multiples/posters/cartes:
auprès des représentations de l'Union européenne (http://ec.europa.eu/represent_fr.htm),
des délégations dans les pays hors UE (http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm),
en contactant le réseau Europe Direct (http://europa.eu/europedirect/index_fr.htm) or
ou le numéro 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit dans toute l'UE) (*).

(*). Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

Publications payantes:

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).



Publications Office

doi: 10.2873/749271